

24

heures

GRAND QUOTIDIEN SUISSE

Mardi 14 décembre 1993 — N° 291 — Fr.s. 2.— - FF: 8.— — .★ ★ ★

Fuite de capitaux du Nigeria: des airs de filouterie d'Etat

Des propositions malhonnêtes pleuvent en Suisse: malheur à ceux qui mordent à l'hameçon.

Des escrocs nigériens inondent de courrier, depuis plus de trois ans, des sociétés suisses et étrangères: pour les appâter, ils leur proposent de réaliser sans risque un bénéfice de 7 à 10 millions de dollars. En fait, expliquent les escrocs, des travaux réalisés pour le compte du Gouvernement nigérian ont été surfacturés par des fonctionnaires; après avoir payé les entreprises étrangères chargées d'effectuer ces travaux, il reste un solde de 25 à 30 millions de dollars, représentant le montant surfacturé; un montant que leurs partenaires étrangers n'auraient plus qu'à encaisser en envoyant des fausses factures à la Banque centrale du Nigeria.

Unis contre le pigeon

Il y a peu, une petite société d'Yverdon racontait dans la presse (voir nos éditions du 1er décembre) qu'elle avait refusé une telle proposition pour ne pas contribuer à la fuite de capitaux nigériens vers la Suisse. En réalité, l'avalanche de réactions suscitées par cet article prouve que s'il y a fuite

de capitaux il y a surtout escroquerie.

Les escrocs utilisent les trucs les plus divers pour soutirer de l'argent aux pigeons qui tombent dans leur filet. Ils leur demandent leurs coordonnées bancaires ainsi que du papier à lettre blanc, signé et estampillé, afin de préparer les fausses factures. Ils essaient ensuite de faire venir leurs partenaires étrangers au Nigeria, juste pour signer les derniers papiers. Ils leur demandent d'emporter avec eux, à Lagos, une «petite» caution de 30 000 à 50 000 dollars pour régler les dernières formalités.

Un témoin raconte: «Toute personne qui arrive ainsi à l'aéroport de Lagos est automatiquement arrêtée pour faux et usage de faux. J'en connais plusieurs qui ont subi ce sort. On leur prend tout ce qu'elles ont, puis on les jette en prison. Plus tard, on les envoie sans papiers ni argent dans un grand hôtel, mais des inspecteurs les harcèlent jusqu'à ce qu'elles fassent venir de l'argent supplémentaire. Tous les fonctionnaires s'entendent pour détrousser le pi-

geon. J'ai connu une victime qui voulait se suicider.»

Un autre témoin parle d'une société qui a payé aux Nigériens une fortune en billets d'avion sans jamais recevoir les visites promises. Un autre raconte que les Nigériens sont effectivement venus à trois rencontrer leur partenaire européen: ils ont fait un séjour à 50 000 francs au frais de la princesse avant de disparaître. Un autre affirme que du papier à lettre et les comptes d'une société piégée ont été utilisés soit pour vider les comptes du pigeon, soit pour commander huit containers de matériel divers, aujourd'hui bloqués à Marseille.

Dans la plus grande discrétion

L'avocat français Edouard Chambost, à Pully (VD), auteur du «Guide des paradis fiscaux», a sauvé deux sociétés qui allaient mettre un pied dans la trappe: les Nigériens leur demandaient de verser 200 000 dollars sur un compte à double signature ouvert en Suisse et de venir signer des documents à Lagos...

Les escrocs nigériens agissent souvent sous la couverture de la Compagnie nationale des pétroles du Nigeria. Ils utilisent toujours la pression du temps, l'opération devant se faire à toute vitesse. Ils demandent la plus grande discrétion, «puisque des fonctionnaires de nombreux ministères et de la Banque centrale du Nigeria participent à l'opération».

Les Chambres du commerce suisse ont mis en garde leurs membres depuis longtemps contre les manœuvres de ces escrocs. Sans parvenir à les stopper. La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie reçoit encore au moins trois appels par mois de membres alléchés par ces offres exotiques. Elle les prévient: «Ce sont des procédés illégaux. N'entrez pas en matière!»

Malgré ces avertissements, les offres affluent toujours, à la barbe de l'ambassade du Nigeria à Berne. Si bien qu'on finit par se demander en Suisse si l'on n'est pas en présence d'une filouterie d'Etat.

BRR / Roger de Diesbach □